

Arrêté n°2019-22-0050

Portant modification de la composition du Conseil Territorial de Santé de la circonscription départementale de la Loire

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40,

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé,

ARRÊTE

Article 1 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 : Le Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Loire est composé de 34 membres au moins et de 50 membres au plus répartis en cinq collèges.

Collège 1 / Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

1. Représentants des personnes morales gestionnaires des établissements de santé :

- **M. Gérard LEVY, Directeur du CH Ardèche Nord, FHF, titulaire**
- A désigner, FHF, suppléant
- **Mme Annie OLIVIER, Directrice principale de l'ARTIC 42, FEHAP, titulaire**
- M. Antoine AMIOT, Directeur de la Filière Sanitaire de la Mutualité Française Loire – Haute-Loire SSAM, FEHAP, suppléant
- **M. Cédric PLOTON, Directeur de la Clinique du Parc, FHP, titulaire**
- M. Janson GASSIA, Directeur de l'Hôpital Privé de la Loire, FHP, suppléant

2. Représentants des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

- **Dr François BALLEREAU, Président de CME du CH Le Corbusier de Firminy, FHF, titulaire**
- Dr Jean-Paul CHAUSSINAND, Président de CME du CH du Forez, FHF, suppléant
- **Dr Xavier SIMOËNS, Président de CME de l'Institut de Cancérologie de la Loire Lucien Neuwirth, FHF, titulaire**
- Dr Marie-Julie FRANCON, Présidente de CME du CH Geroges Claudinon, FHF, suppléante
- **Dr Pascal BREGERE, Président de CME de l'Hôpital Privé de la Loire, FHP, titulaire**
- Dr Christophe GIRARD, Président de CME Alma Santé Korian, FHP, suppléant

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- **A désigner, Croix Rouge Française, titulaire**
- M. Bruno DANDOY, Directeur Général de l'Association La Roche-ALR, Santé Mentale France, suppléant
- **M. Roger CHATELARD, Président de l'APAJH Loire, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Rolland CORTOT, Directeur Général de l'ADAPEI Loire, NEXEM, titulaire**
- M. Yves FERRET, Directeur de la Fédération ADMR de la Loire, suppléant
- **Mme Frédérique BOUZARD, Directrice de l'Association la Roseraie EHPAD Résidence Autonomie, URIOPSS, titulaire**
- M. Christophe DAMIRON, Directeur de l'EHPAD Stéphane Hessel-Coallia, FEHAP, suppléant
- **Mme Myriam CAUCASE, Directrice de la Maison de Retraite du Département de la Loire, Saint-Just-Saint-Rambert, FHF, titulaire**
- Mme Géraldine PAIRE, Déléguée départementale de la Loire SYNERPA, suppléante

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- **Mme Caroline GUIGUET, Coordinatrice et Chef de service à l'association LOIREADD', titulaire**
- Mme Marie-Christine LAURENT, Président du Comité départemental EPGV de la Loire, suppléante
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

1. Médecins

- **Dr Yannick FREZET, Médecin Généraliste, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Bernard MORAND, Rhumatologue, URPS Médecins, suppléant
- **Dr Bernard GEOFFRAY, Médecin Généraliste, URPS Médecins, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Dr Pierre CAUSSE, Médecin Généraliste,, URPS Médecins, titulaire**
- A désigner, suppléant

2. Représentants des autres professionnels de santé libéraux

- **Mme Lauriane MARIA, URPS Orthoptistes, titulaire**
- Mme Colette FAYOLLE, URPS Infirmiers, suppléante
- **Mme Nathalie PEUILLON MATHOUX, URPS Pharmaciens, titulaire**
- Mme Isabelle MAREL, URPS Orthophonistes, suppléante
- **M. Jean-Luc POCHON, URPS Chirurgiens-Dentistes, titulaire**
- Mme Geneviève FERRET, URPS Biologistes, suppléante

e) Représentant des internes en médecine

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
 - des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
 - des communautés psychiatriques de territoire
- **Mme Isabelle VIALON, AIMV –Fédération UNA, titulaire**
 - Mme Laetitia LARUE, Centre de Santé Intercommunal de l'Ondaine, Fédération UNA, suppléante
 - **M. Roland MUZELLE, MSP Saint-Symphorien-de-Lay, titulaire**
 - A désigner, suppléant
 - **Mme Fabienne FLORENCE, Directrice du Réseau de santé CAP2S, titulaire**
 - M. Mario DEBELLIS, Directeur Adjoint du Réseau de santé CAP2S, suppléant
 - **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant
 - **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **A désigner, HAD Santé à Domicile, titulaire**
- M. Bruno MICHEL, Directeur de l'Hôpital du Gier, suppléant

h) Représentant de l'Ordre des médecins

- **Dr Jean-François JANOWIAK, Président du Conseil Départemental de la Loire de l'Ordre des Médecins, titulaire**
- Dr André MILLON, Conseiller titulaire du Conseil Départemental de la Loire de l'Ordre des Médecins, représentant du Gier, et Conseiller titulaire du Conseil Régional Rhône-Alpes de l'Ordre des Médecins, suppléant

Collège 2 / Représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 du code de la santé publique

- **Mme Danièle LANGLOYS, Présidente d'Autisme France, titulaire**
- Mme Michèle DUSSAUT-DELOREME, Vice-Présidente de Schizo Oui, suppléante
- **M. Roger PEYRET, Bénévole à l'UNAFAM 42, titulaire**
- Mme Maryse BATTISTA, Bénévole à l'UNAFAM 42, suppléante
- **A désigner, AFDOC Loire, titulaire**
- Mme Valérie ANDRAUD, Secrétaire de l'AFDOC Loire, suppléante
- **Mme Chantal CUER, Vice-Présidente de la Ligue contre le Cancer Comité de la Loire, titulaire**
- M. Bernard ALOIN, Président de la FNATH 42, suppléant
- **Mme Nicole DAMON, Président AFL Santé, UDAF 42, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Mme Kathy NAVARRO, Responsable développement de la Fédération Rhône-Alpes du Planning Familial, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- **A désigner, l'Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (UNRPA), titulaire**
- A désigner, l'UNRPA, suppléant
- **M. Claude BOURDELLE, AMVARA de la Loire, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Mme Maryse BARLET, Présidente de l'AIMCP Loire, titulaire**
- Mme Murielle JAC, Vice-Présidente de l'AIMCP Loire, suppléant
- **A désigner, ADAPEI de la Loire, titulaire**
- M. Roland LANDON, Administrateur de l'APAJH de la Loire, suppléant

Collège 3 / Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

a) Conseiller Régional

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentant du Conseil Départemental

- **Mme Solange BERLIER, Vice-Présidente du Département de la Loire déléguée à l'enfance, à la famille, à l'action sociale départementale et au logement, titulaire**
- Mme Annick BRUNET, Vice-Présidente du Département de la Loire déléguée à l'Autonomie, suppléante

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

- **Dr Dominique LAVAIRE, Médecin départemental de PMI de la Loire, titulaire**
- Dr Béatrice LALLOUE, Médecin de PMI et Adjointe du Médecin départemental de PMI de la Loire, suppléante

d) Représentants des communautés de communes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

e) Représentants des communes

- **M. Jean-Marc THELISSON, Maire de Saint-Héand, titulaire**
- M. Cyril MEKDJIAN, Conseiller Municipal Délégué à la Mairie de Saint-Etienne, suppléant
- **M. Jean-Pierre TAITE, Maire de Feurs, titulaire**
- Mme Martine SCHMUCK, Adjointe au Maire de Riorges, suppléante

Collège 4 / Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Représentant de l'Etat

- **A désigner, cohésion sociale de la Loire, titulaire**
- Mme Véronique SIMONIN, Directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de la Loire, suppléante

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

- **M. Eric BLACHON, Président du Conseil de la CPAM de la Loire, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

Collège 5 / Personnalités qualifiées

- M. Francis NAVARRO, Administrateur d'Eovi MCD Mutuelle, Fédération Nationale de la Mutualité Française
- M. Claude GIRAUD, Comité de Massif du Massif Central

Article 3 : La composition du collège 2b des "Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées" sera revue au fur et à mesure de l'installation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Article 4 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, situé au Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03.

Article 5 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 16 mai 2019

Par délégation
Le Directeur général adjoint

Serge MORAIS